



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

snpes.21.71@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

**DEFENDONS LA JUSTICE DES ENFANTS
NON À LA PROPOSITION DE LOI ATTAL
LE 25 MARS 2025 À PARTIR DE 12H
RASSEMBLEMENT DEVANT LE TJ DE DIJON**

Dijon, le 18 mars 2025

Cher.e.s collègues,

Après un été 2024 et une rentrée chaotique avec la gestion calamiteuse des renouvellements des contractuel.les par la DPJJ qui ont malmené nos services, la Justice des Enfants, la PJJ et les enfants placés sous-main de justice sont à nouveau fortement attaqués par la proposition de loi Attal déjà adoptée à l'Assemblée Nationale le 12 février.

La justice des enfants est instrumentalisée par le duo Retailleau/Darmanin au profit de leur volonté d'une politique encore plus sécuritaire. Ils osent parler de « fiasco de la Justice des Mineur.res » alors que les chiffres démontrent que plus de 85% des enfants suivi.es par la PJJ et les Juges des Enfants ne réitèrent jamais.

- **La remise en question de l'excuse de minorité remet en question les principes fondamentaux de notre métier : l'éducabilité. NON les enfants ne sont pas des adultes en miniature, ce sont des adultes en devenir.**
- **Que dire de la pénalisation des parents dont les enfants commettent des délits ?**
- **Que dire de la comparution immédiate pour les + de 16 ans qui ne laisse plus aucune place à la prise en compte de leur situation sociale, de leur histoire et de leurs capacités à continuer à grandir, murir ?**

L'atténuation de peine pour les enfants est un principe datant de 1791. Depuis la France a connu 2 empires, deux retours à la royauté, 5 Républiques et le régime fasciste de Vichy et ce

principe n'a jamais été remis en cause. Il a été sanctuarisé par le gouvernement du Général de Gaulle sur la base du programme du Conseil National de la Résistance le 2 février 1945.

Il aura fallu attendre 2025, le gouvernement Bayrou et ses affidés soutenu par l'extrême droite le 12 février dernier, pour que ce principe fondamental et fondateur de la Justice des Enfants soit remis en question. Attal et ses amis méconnaissent sciemment notre Constitution et piétinent les textes internationaux signés par notre pays, notamment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. **En un mot, ils portent un coup fatal à notre République et à la démocratie.**

Le 25 mars, le texte adopté à l'assemblée passe au Sénat où la majorité réactionnaire compte encore durcir le texte présenté à l'assemblée.

Le SNPESPPJ FSU comme d'autres syndicats de la PJJ, des avocats et des magistrats appellent à des actions, rassemblements et à la grève le 25 mars en défense des principes de la Justice des Enfants.

Notre Section SNPESPPJ-FSU Côte d'Or / Saône-et-Loire appelle à faire grève et à un rassemblement le jeudi 25 mars à partir de 12H devant la Cité Judiciaire de Dijon, Boulevard Clémenceau.

« *Notre jeunesse aime le luxe, elle est mal élevée, elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens. Nos enfants d'aujourd'hui sont des tyrans. Ils ne se lèvent pas quand un vieillard entre dans une pièce, ils répondent à leurs parents et ils sont tout simplement mauvais.* » (Socrate – 470-399 avant J.C.)

Stop aux attaques contre la justice des enfants

Un plan
d'**URGENCE**
pour la P.J.J



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**